



Communiqué de presse

Saisonniers de Lourdes : le PCF65 s'adresse au Préfet des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Préfet,

A deux reprises vous avez rencontré les représentants du collectif des saisonniers de Lourdes.

La première rencontre a débouché sur une note d'espérance : « Nous ne vous laisserons pas tomber ».

A l'inverse, la deuxième s'est traduite par un sentiment de mépris et d'injustice : « vous devez vous réinventer ».

Cette invitation nous rappelle la malheureuse réponse faite aux sollicitations d'un homme au chômage : « traversez la route et vous trouverez du travail ».

Malheureusement, nous ne sommes pas tous égaux pour nous « réinventer ».

Par exemple, les formations, lorsqu'elles existent, sont le plus souvent sélectives. De plus la majorité d'entre elles ne permettent pas de recharger les droits au chômage ; enfin s'ajoutent également des contraintes (à se « réinventer ») liées à la vie familiale ou au projet de vie déjà entamé de chacun.

La grande majorité des saisonniers de Lourdes va tomber très prochainement dans la misère économique et sociale. Ce sont 500 familles, qui ne boucleront plus leurs fins de mois, qui ne pourront plus honorer leurs loyers ou leurs remboursements de prêts. Autant de situations qui s'accompagnent de leurs lots de marasmes familiaux, de dépressions, de séparations, de répercussions si négatives sur les enfants.

Cette réalité révélerait une défaite de la République, dans sa lutte contre la covid et pour une relance de l'activité économique.

Les employeurs de Lourdes portent une lourde responsabilité à cette situation. Alertés par les services de la Direccte, ils auraient pu protéger leurs salariés grâce au dispositif « chômage partiel », dès le début de la saison.

Il s'agit aujourd'hui de réparer cette négligence.

A ce jour, aucun des dispositifs d'accompagnement annoncés dans la presse, n'ont vu le jour. Ce manque de disposition laisse ces femmes et ces hommes sans aucune lisibilité sur leur avenir. Cette absence est, vous le comprendrez, extrêmement préjudiciable pour les personnes concernées, mais aussi pour la paix sociale.

Or, madame Muriel Pénicaud annonçait le 23 mars 2020 : « nous prenons des mesures exceptionnelles pour les saisonniers, intermittents et salariés du secteur culturel ». Ces mesures, dites « année blanche », prises pour le monde du spectacle devraient pouvoir s'appliquer pour les saisonniers, véritable capital de compétences et de savoir-faire tant

utiles pour le devenir économique de Lourdes et des Vallées des Gaves.

Aussi, nous vous appelons solennellement aujourd'hui, dans cette période exceptionnelle, à rencontrer à nouveau les représentants du collectif des saisonniers afin de trouver, dans les meilleures conditions possibles, une issue favorable à cet épisode social.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Jean HAURAT
Section PCF Vallées des Gaves

Hervé CHARLES
Secrétaire départemental PCF 65